

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Moselle
Arrondissement de METZ-CAMPAGNE

Centre Communal d'Action Sociale
VILLE DE MARLY

MARLY, le 23 février 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SEANCE DU 22 FEVRIER 2023

Sous la Présidence de

Thierry HORY

Président du C.C.A.S.

Maire de la Ville de Marly

Nombre de membres en exercice	: 11	<u>Etaient présents :</u>	Mrs. HORY, ROTHEA,
Nombre de membres présents	: 08		Mmes. FRANCFORT, HETHENER, HANSE,
Nombre de suffrages exprimés	: 10		KUNTZ, LARCHER, JACOB-VARLET,
Nombre de membres absents	: 03	<u>Absents excusés :</u>	Mme NOEL (délégation à Mme JACOB-VARLET)
Absents ayant donné procuration	: 02		Mme MOREAU (délégation à Mme HETHENER)
			M. MOREL

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 15 février 2023

III – Règlement intérieur

L'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit que le conseil d'administration du CCAS établit son règlement intérieur, lequel a vocation à définir l'organisation et le fonctionnement interne du conseil d'administration dans le respect des règles préalablement fixées par les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Ce règlement peut, à tout moment, faire l'objet de modifications par délibération du conseil d'administration.

Suite à l'augmentation du nombre de membres siégeant au conseil d'administration, il y a lieu de modifier le règlement intérieur adopté le 2 septembre 2020

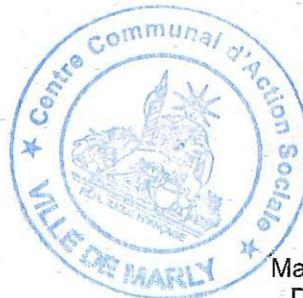
Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité :

- d'**ADOPTER** le nouveau règlement du CCAS de la Ville de Marly.

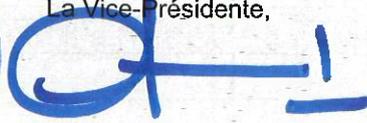
Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 23 février 2023

Pour extrait conforme, Marly, le 23 février 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.



Pour le Président du C.C.A.S
La Vice-Présidente,


Odile JACOB - VARLET
Maire - Adjoint de la Ville de Marly
Déléguée aux Affaires Sociales